

×

Règlements communaux d'urbanisme - RCU

Description du jeu de données

Lié dans la plupart des cas au schéma de structure communal, le RCU traduit la ligne de conduite que s'est fixée la commune en matière d'urbanisme. Il définit les prescriptions relatives aux éléments bâtis et non bâtis. Le bâti concerne tous les immeubles (usage d'habitation mais aussi commercial, industriel, agricole ou public). Les prescriptions concernent l'implantation des bâtiments mais aussi la hauteur et les pentes des toitures, les matériaux d'élévation des murs et de couverture ainsi que les ouvertures (portes et fenêtres). Le non bâti comprend la voirie et les espaces publics. Les prescriptions portent sur les dimensions, le revêtement et le traitement du sol, le mobilier urbain, les plantations, le parage des véhicules, les enseignes publicitaires ainsi que les conduites, câbles et canalisations. Le règlement communal d'urbanisme a une valeur légale. Tout permis doit respecter les prescriptions définies par le règlement. Le RCU couvrant l'ensemble, ou une partie du territoire de la commune concernée, les périmètres sont calés sur la limite communale du PLI V07. Une clé unique "CODECARTO" permet la liaison à la base de données Access reprenant des informations administratives et aux documents scannés relevés dans les dossiers liés.

Imagette



Propriétaire

SPW

Informations complémentaires sur la donnée

DGO4 - Direction de la Géomatique

donnees.dgo4@spw.wallonie.be

Etat d'avancement

Couverture : Disponibilité numérique sur tout le territoire wallon

Les données de travail sont en cours de mise à jour continue au sein du service. L'intégration des nouveaux dossiers, la correction d'erreurs et la suppression des dossiers abrogés se font au fur et à mesure de la réception des informations. Les données publiées sont mises à jour mensuellement sur base des données de travail.

Class d'objets

Nom de la classe

Date de dernière mise à jour

Règlements communaux d'urbanisme

09/04/2020

Consultation des données en ligne

■ Modalités d'obtention et d'utilisation des données

Les données sont mises à votre disposition à titre indicatif. Elles n'engagent en rien la responsabilité de l'Administration. Vous pouvez les utiliser gratuitement pour vos usages propres à des fins non commerciales en mentionnant la source, à savoir "SPW-DGO4".

Pour une utilisation commerciale, il y a lieu d'obtenir une autorisation écrite préalable de la DGO4.

[Télécharger les données vectorielles \(shapefiles\) sur le serveur FTP.](#)

Envoyer une demande par [mail à la DGO4-Géomatique](#).

■ Métadonnées d'usage

Métadonnées d'usage indisponibles actuellement

Fermer